

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 1 de 11
---	--	--

---

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE:

---

**1.1. Identificateur du produit:** NDP Air Total + Green CE

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Domaine d'utilisation de la substance:** Désinfectant de surfaces de dispositifs médicaux

**Catalogation du produit:** Dispositif Médical type IIa. Marquage CE num. MED 31348 par ON 0476

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant:** Vesimin S.L. C/Lluçà, 28 5º - 08028 Barcelone –Espagne.

vesimin@vesimin.com

**Téléphone:** +34 934 095 301

**Fax:** +34 933 396 628

**1.4. Numéro d'urgence:** +34 934 095 301 (heures de bureau)

**Nº Orfila (INRS) :** +33 (0)1 45 42 59 59

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

---

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon Règlement CE nº 1272/2008 [CLP]**

H319 IRRITATION OCULAIRE. Catégorie 2

H336 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES À LA SUITE D'UNE EXPOSITION UNIQUE. Catégorie 3

H412 TOXICITÉ CHRONIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE. Catégorie 3

**2.2. Éléments d'étiquetage : selon Règlement CE 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes de danger**



**Mention d'avertissement:** ATTENTION

**Mentions de danger:**

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 2 de 11
---	--	--

- Provoque une sévère irritation des yeux (H319)
- Peut provoquer somnolence ou vertiges (H336)
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

#### Conseils de prudence

- Éviter de respirer les aérosols (P261)
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation (P280 + P264)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305 + P351 + P338).
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. (P337 + P313).
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403 + P233)
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)
- Éliminer le contenu et/ou le récipient en accord avec les règlements de résidus dangereux (P501)

#### 2.3. Autres dangers

**Dangers physiques/chimiques** : Bouteille sous pression.

**Dangers pour la santé** : Pas de risques significatifs pour la santé dans les conditions standards d'utilisation commerciale ou industrielle. Le produit est irritant s'il entre en contact avec les yeux, si cela se produit laver immédiatement et abondamment à l'eau.

**PBT** : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Substance/Mélange: Mélange

##### Composants dangereux:

Ingredients	N° CAS	Classification 1272/CE*	Conc%
Chlorure de didecyl diméthyl ammonium 70%	7173-51-5	Liq. Inflam. 3: H226 Tox. aiguë 4: H302; Corr. cutané 1B: H314; Aquatique chronique 1: H410	0.46
2-Phénoxyethanol	122-99-6	Tox. aiguë 4: H302; Irrit. oculaire 2: H319	0.10

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 3 de 11
---	--	--

Cinnamaldéhyde	104-55-2	Irrit. cutané 2: H315; Sens. cutanée 1: H317; Tox. aiguë 4: H312	0.02
Alcool Isopropylique	67-63-0	Flam. liq 2: H225; Irrit. oculaire 2: H319; STOT SE 3: H336	15 – 20
Excipients et gaz propulseur	-	-	Csp. 100

Le texte complet des phrases H indiqués dans cette Section sont décrite sous la Section 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Premier secours:** Transporter le patient dans une atmosphère non contaminée. Enlever les vêtements avec des tâches ou projections. Rincer les yeux abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles. Laver la peau abondamment à l'eau ou avec du savon, ne pas frotter. Ne pas faire vomir. Contrôler la respiration, si nécessaire pratiquer la respiration artificielle. Transférer le patient à l'hôpital et montrer l'emballage ou le récipient si cela est possible.

**Ne pas laisser le patient seul quoi qu'il arrive.**

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Effets et symptômes:** Pas d'effet spécifique et/ou symptômes connus.

L'intoxication peut provoquer: une irritation des yeux, de la peau, des voies respiratoires supérieures et des voies gastro-intestinales. Altération du Système Nerveux Central, mal de tête, vertige et hallucinations. Arythmie ventriculaire sévère, palpitations et œdème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Conseils thérapeutiques :** contrôle de Gazes, Electrocardiogramme, Glycémie et Cétonurie.

Contre-indications : sirop d'Ipécacuana. Traitement des symptômes.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 4 de 11
---	--	--

**Moyens d'extinction recommandés:** Mousse, poudre chimique sèche, extincteur à dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), sable et eau, brouillards d'eau.

**Moyens d'extinction déconseillés:** aucun.

**Mesures particulières :** Refroidir les bouteilles en pulvérisant de l'eau si elles sont exposées au feu. Ne pas utiliser de jet d'eau. Garder à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers d'exposition particuliers d'incendie ou d'explosion:** A haute température le gaz propulseur est décomposé en des produits toxiques et corrosifs : Acide fluorhydrique et dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseil aux pompiers

**Équipement de protection spécifique pour les pompiers:** les pompiers doivent être équipés avec l'équipement de protection adéquat.

---

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

---

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles:** Prendre les précautions habituelles.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de déverser le produit dans le réseau de collecte d'eau public. Si le produit atteint le cours d'une rivière ou d'un égout, ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter les autorités. Contenir le produit dans des récipients en plastique et l'éliminer dans les lieux appropriés.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer le produit renversé avec des matériaux absorbants (tels que de la sciure, de la tourbe, ou des agents chélatants). Placer le produit récupéré dans des récipients refermables, laver le sol ainsi que tous les objets avec ce produit en utilisant un chiffon humide. Collecter les produits utilisés pour le nettoyage et les placer dans des récipients refermables.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections 8 et 12 de la Fiche de Données de Sécurité.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

---

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 5 de 11
---	--	--

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Manipulation:** Ne pas fumer. Garder à l'écart de toute source d'ignition.

**IMPORTANT :** le flacon est sous pression. Eviter de l'exposer au soleil ou à des températures élevées (supérieures à 50°C). Ne pas tenter de percer le flacon ou de le brûler, même après usage. Ne pas vaporiser à proximité d'une flamme ou d'un objet incandescent. Manipuler en respectant les règles de sécurité et d'hygiène.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockage:** Stocker à température ambiante. Eviter les températures extrêmes (supérieures à 50°C) et ne pas exposer au soleil. Garder à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas stocker dans un endroit qui puisse atteindre de hautes températures sous le soleil (ex. véhicules).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant de surfaces. Pour utilisation professionnelle uniquement.

---

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

---

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeur Limite d'Exposition (VLE) de l'alcool isopropylique :

- ETATS-UNIS ACGIH: TWA de 400 ppm (980mg /m<sup>3</sup>) et STEL de 500ppm (1225mg/m<sup>3</sup>)
- FRANCE INRS VLE 480ppm (980mg/ m<sup>3</sup>)
- ALLEMAGNE MAK 200ppm (500mg/ m<sup>3</sup>)

Exposition limite pour le gaz propulseur : 1000 ppm (4420 mg/m<sup>3</sup>).

En considérant le contenu de la bouteille et le volume à désinfecter ces limites ne sont jamais dépassées.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'hygiène:** Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

**Equipment de protection individuelle:** aucun équipement spécifique n'est requis.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

### 9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	: Liquide (NDP + Alcool) + Gaz (propulseur)
<b>Odeur</b>	: caractéristique (alcool)
<b>pH</b>	: 6.5 – 8.5 (20 °C)

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 6 de 11
---	--	--

**Solubilité aqueuse** : 100% soluble (20 °C)  
**Densité (produit actif sans propulseur)** : 0.784 – 0.804 g/cc  
**Inflammabilité** : Non Inflammable

## 9.2. Autres informations

### Données pour l'Alcool Isopropylique

**Point éclair** : 12 °C  
**Densité de vapeur relative** : >1.0  
**Coefficient de séparation Octanol-eau** : log Pow = 0.05

### Données sur le gaz propulseur

**Pression de vapeur** : Pv (20°C) = 5.0 bar  
**Densité de vapeur (air = 1)** : 4.32 (20°C)  
**Coefficient de séparation Octanol-eau** : log Pow = 1.06

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

---

### 10.1. Réactivité

Ne présente pas de réactions dangereuses. Les solutions ne réagissent pas avec les acides, bases, oxydants, peroxydes organiques, molécules avec des groupements sulfhydriques ou les métaux lourds. Instable en présence d'oxydants forts ou alcalins forts.

**10.2. Stabilité chimique:** Le produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas de possibilités de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Garder le produit à l'écart des sources de chaleur et d'ignition. Le gaz propulseur peut former un gaz dangereux en cas de décomposition, au contact avec une flamme et des surfaces métalliques chaudes.

### 10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 7 de 11
---	--	--

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë:

Voie orale: DL<sub>50</sub> (voie orale) > 2000 mg/kg. Non nocif par ingestion orale.

Inhalation: La concentration générée pendant l'usage du produit a été étudiée et a été corrélée avec la toxicité des constituants. Il en ressort que le produit n'est pas toxique par inhalation.

Peau et Yeux : DL<sub>50</sub> (dermal)>2000mg/kg.

\*Irritation de la peau : Le produit n'est pas irritant. L'isopropanol pur est irritant, mais dans le produit est présent à une concentration inférieure à la limite établie (Règlement CLP). Cependant la valeur obtenue en considérant le reste des ingrédients et l'alcool est proche de la limite établie et il a été décidé de classer le produit comme irritant pour la peau.

\*Irritation des yeux: Irritant pour les yeux. L'alcool isopropylique est présent dans le produit à une concentration rendant le produit irritant pour les yeux.

\*Sensibilisation de la peau: Ne cause pas d'hypersensibilisation.

Le gaz propulseur est presque non dangereux par inhalation. DL<sub>50</sub> (inhalation/4h/rongeur)> 500 000ppm. Comme les autres composés volatiles aliphatiques halogénés, le produit peut conduire par accumulation des vapeurs et/ou par inhalation de très grandes quantités à la perte de conscience et à des problèmes cardiaques qui peuvent être aggravés par le stress ou le manque d'oxygène (risque mortel). L'alcool isopropylique pur est irritant par inhalation et pour les yeux. Il est légèrement toxique par contact avec la peau.

**Corrosivité:** Non corrosif.

**Cancérogénicité:** Non cancérogène.

**Mutagénicité:** Non mutagène.

**Toxicité pour la reproduction:** Non toxique pour la reproduction.

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

### 12.1. Toxicité.

#### Toxicité aquatique chronique:

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

De façon à éviter les risques sur la santé et l'environnement, suivre les instructions d'usage.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 8 de 11
---	--	--

Le produit a une action bactéricide, virucide et fongicide puissante, de ce fait il peut affecter la flore microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles. Le produit contient des tensioactifs et peut ainsi générer de la mousse dans les stations d'épuration des eaux résiduelles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'est pas identifié comme PBT/vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques

Résumé des informations écologiques:

Alcool isopropylique :

*Mobilité:*

- Le produit se dissout facilement dans l'eau et restera probablement dans l'eau.

*Persistence et dégradation:*

- Le produit est facilement biodégradable selon les standards de l'OCDE.

*Bioaccumulation:*

- Une faible toxicité aiguë est prévue pour les organismes aquatiques.
- Aucun effet à long terme n'est prévu pour les organismes aquatiques.

Gaz propulseur :

*Mobilité:*

*Persistence et dégradation:*

- La dégradation dans l'atmosphère :  $T_{1/2}$  vie = 18 jours. Destruction de l'ozone potentielle : PDO=0. Échauffement global potentiel (EGP)<1.

*Bioaccumulation:*

- Pratiquement non bioaccumulable,  $\log P_{ow}=1.6$

---

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets



Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 9 de 11
---	--	--

Les surplus de produits et les déchets résultant d'une utilisation normale doivent être étiquetés afin d'être identifiés et scelés. Les récipients vides et sales doivent être manipulés de la même façon. Le produit peut être porté à un centre contrôlé d'incinération, en respectant toujours les réglementations locales.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

### 14.1. Numéro ONU

1950

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aérosol non inflammable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 2.2

### 14.4. Groupe d'emballage

N.A.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

#### Classification ADR

- ONU numéro 1950
- Classe 2 (Gaz)
- Code classification: 5A
- Etiquette: 2.2

#### Classification IMDG:

- Classe: 2.2

#### RID

- Classification: 5A
- Etiquette: 2.2

#### Classification IATA/DGR :

ONU 1950 – Aérosols non inflammables

Division 2.2 – Gaz non inflammable

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 10 de 11
---	--	---

Disposition spéciale A98

Avions pour passagers : instruction emballage 203/Y203 ou 204/Y204

Charge maximale 75 kg/30 kg

Avions de fret : instruction emballage 203 ou 204

Charge maximale 150 kg

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité est en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010 et 830/2015.

**Législation européenne:** Règlement (CE ) n° 1272/2008

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique : non applicable

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Autre information :** Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

### Texte complet des mentions de danger auxquelles se réfèrent les sections 2 et 3 :

H225: Liquide et vapeurs très inflammables

H226 : Liquide et vapeurs inflammables

H302: Nocif en cas d'ingestion

H312 : Nocif par contact cutané

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Conseils relatifs à la formation :

Le produit doit être manipulé par un personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant.

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> (FDS)  Produit: <b>NDP Air Total + Green CE</b>	Version 6 Date de la dernière révision: 13.06.18 Page 11 de 11
---	--	---

Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et du contenu au Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon règlement CE 1272/2008.

**Vesimin S.L.** donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

**Vesimin S.L.** ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesimin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance en ces informations.